



Plan particulier de gestion des inondations



Mise à jour 06/06/2025

Pourquoi un plan d'évacuation inondation?

Le plan d'évacuation en cas d'inondations a pour but d'établir des lignes directrices claires pour une évacuation nécessaire face à un risque d'inondation majeur.

La catastrophe survenue en juin 2021 a mis en évidence que l'inondation représente un risque concret pour plusieurs zones de la commune.

Ce plan vise à anticiper les réflexions et actions à mener lorsque la situation se détériore au point de rendre l'évacuation de la population indispensable.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

En cas de conditions météorologiques défavorables entraînant un risque d'inondation, notamment par ruissellement plutôt que par débordement, plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre pour assurer la sécurité des personnes et protéger les biens :

- Surélever les objets de valeur, meubles et machines ;



- Déplacer les véhicules vers des zones surélevées ;



- Procéder à une évacuation verticale de la population en les mettant à l'abri aux étages des bâtiments ;



- Organiser l'évacuation de la population vers un centre de transit/d'accueil.



AVANT UNE INONDATION

ACTIONS DE PREPARATION POUR REDUIRE LA VULNERABILITE DU LOGEMENT



- Fabriquez une planche dans un matériau résistant à l'eau à placer devant les portes ;
- Prévoyez des matériaux étanches pour le soupirail, les fosses d'écoulement ... ;
- Prévoyez des sacs de sable ;
- Prévoyez du matériel de surélévation pour les pièces habitées des étages inférieurs et/ou pour la cave (par exemple des briques SB à pose rapide) ;
- Achetez une pompe à eau (avec un tuyau d'évacuation suffisamment long) pour pouvoir pomper les débordements. Prévoyez aussi des bottes, des seaux et des raclettes ;
- Veillez à avoir des piles et de l'éclairage de secours (pas de bougies) ;
- Amarrez les citernes à mazout et bouchez les ouvertures ;
- Fermez, si nécessaire les robinets d'arrivée de gaz, d'électricité et d'eau ;
- Veillez à ce que des objets laissés au jardin ne puissent pas être emportés par les eaux ;
- Prévoyez des vêtements de rechange.

LORS D'UNE INONDATION

Je ne panique pas et j'adopte les bons réflexes !



L'alerte à la population sera réalisée par les moyens suivants :

LORS D'UNE INONDATION

- Passage dans les rues concernées par des véhicules équipés de haut-parleurs, si cela s'avère nécessaire ;
- Messages BE-ALERT ;

Pour pouvoir bénéficier de ce service, il faut vous inscrire dans la base de données Be-Alert :

1. Allez sur <http://be-alert.be/fr/>
2. Cliquez ensuite, en bas de la page, sur le bouton « Je m'inscris »
3. Suivez les instructions

- Site Web de la Commune www.amay.be ;
- Page Facebook de la Commune « Commune d'Amay » ;
- Compte Instagram « commune_amay » ;
- Application mobile « Amay ».



Télécharger l'application 112 sur votre téléphone mobile.

- localisation précise grâce à la géolocalisation,
- interface simple et rapide,
- possibilité de communiquer avec les services d'urgence sans avoir à composer le numéro.

Attention : Ne procédez à une évacuation que lorsque vous en avez reçu l'ordre.



Urgences vitales 112

Intervention non urgente, si activé 1722

Commune d'Amay - Intervention Service technique 085/830 800

NUMÉROS UTILES

Autres services communaux utiles

Coordinateur PLANU (chargé de la Planification d'Urgence) :
planu@amay.be

En cas de sinistre, la Commune est là pour vous aider à traverser cette situation, en vous informant, en vous orientant et en vous soutenant dans les démarches à suivre.

OPTER POUR UNE EVACUATION VERTICALE EN SE METTANT A L'ABRI



- Mise à l'étage les objets de valeurs (documents administratifs, petit électroménager, matériel TV et PC, photos, objets divers à forte valeur sentimentale, bijoux...);
- Mise à l'étage d'un kit d'urgence (vêtements, piles, radio à piles, gsm, chargeur, argent liquide, couverture, matelas, eau, nourriture non périssable, nécessaire de toilette, nécessaire pour jeunes enfants, médicaments, ...);
- Déplacement des véhicules sur les hauteurs de la commune;
- Installation de la famille à l'étage de l'immeuble (ou d'un immeuble voisin) en attendant la fin de l'alerte.

L'ÉVACUATION

La situation météorologique se dégrade progressivement, ce qui nous amène à anticiper une éventuelle évacuation.

Les alertes de l'IRM ainsi que l'état du réseau hydrologique seront suivis de près par la cellule d'experts de la région wallonne, ainsi que par les services de secours et les autorités communales.

Sur la base des informations fournies par les services de police, les services techniques communaux ou à la demande de la zone de secours, le Bourgmestre peut décider de déclencher une phase communale du plan d'urgence. Il est également envisageable qu'une phase provinciale soit mise en place par le Gouverneur de la province de Liège afin de coordonner les actions entre les différentes communes.

En cas de phase communale, le Bourgmestre a la possibilité de décider d'une mise à l'abri (évacuation verticale) de la population. Pour ce faire, il prendra un arrêté interdisant la circulation des véhicules afin de faciliter cette mise à l'abri.

Les zones les plus à risque ont été identifiées et pourraient faire l'objet d'une évacuation prioritaire, éventuellement en complément de la mise à l'abri.

TIMING

En cas de débordement de la Meuse, l'évacuation doit être effectuée en toute sécurité, c'est-à-dire avant la montée des eaux.

CENTRE DE TRANSIT/HEBERGEMENT/PARKING VEHICULES

En cas d'évacuation, veuillez vous rassembler au Hall Omnisport, situé au 235 Chaussée de Tongres à Amay, afin d'assurer votre sécurité.



MÉTHODOLOGIE D'ÉVACUATION

FERMETURE DES VOIRIES



Afin de permettre une évacuation optimale, il convient de fermer et/ou contrôler l'accès à la zone inondée.

DÉPART VERS UN AUTRE LOGEMENT AVEC OU SANS MOYEN DE LOCOMOTION



- Rassemblement et chargement des objets de valeur (documents administratifs, petit électroménager, matériel TV et PC, photos, objets divers à forte valeur sentimentale, bijoux, ...) ;
- Rassemblement et chargement du kit d'urgence (vêtements, couverture, gsm, chargeur, argent liquide, matelas, eau, nourriture non périssable, nécessaire de toilette, nécessaire pour jeunes enfants, médicaments, ...) ;
- Déplacement des véhicules (auto, moto, ...) sur les hauteurs de la commune ;
- Déplacement jusqu'au centre de transit/hébergement ;
- Installation dans le centre d'hébergement le temps nécessaire au retour dans le logement principal ou attente de l'arrivée d'un proche pour récupération et transfert vers l'hébergement de secours.



QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION ?

Les bons réflexes à adopter face au risque d'inondation.

AVANT UNE INONDATION



Renseignez-vous auprès du service Urbanisme sur le type d'inondation qui vous concerne



Faites réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre maison



Prévoyez des dispositifs de protection (sacs de sable, barrières amovibles, pompe à eau, raclettes, ...)



Consultez le plan d'évacuation prévu lors d'inondation sur www.amay.be



Préparez un kit d'urgence 72 heures (lampes, nourriture non périssable, eau,...)



Aménagez une zone refuge à l'étage avec une ouverture ou identifiez un lieu de refuge

LORS D'UNE INONDATION



Restez à l'écoute des consignes des autorités :
www.amay.be
www.facebook.com/administrationcommunale.amay
par sms via BE-ALERT.
Inscrivez-vous www.be-alert.be
Ordre d'évacuation : par mégaphone et sur les réseaux



Disposez meubles, machines, tapis,... au dessus du risque de montée des eaux.



Restez à l'abri, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités.

Je reste calme et j'adopte les bons réflexes !



Ne prenez pas votre voiture (30cm d'eau suffisent pour emporter votre véhicule).



Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les services de secours.



N'allez pas chercher les enfants à l'école.



Réfugiez-vous à l'étage avec votre kit d'urgence (lampe torche, radio à piles, piles, gsm, argent liquide, chargeur, tous les numéros utiles, trousse de secours+ médicaments, couverture, documents importants, nourriture non périssable, eau, vêtements chauds et objets de valeur).



Limitez les entrées d'eau (portes, fenêtres, aérations, soupirail,...).

Administration communale d'Amay
Chaussée Freddy Terwagne 76

+32 85 830 800

administration.communale@amay.be

